

Appendix
(Z.)

21st Feby.

pass, is claimed in part by Mr. Cuthbert and by Mr. Pothier at the same time. The line of separation between the Township of Brandon and the Seigniorie of Berthier is established. I do not know the Proprietors of the Land between the end of the Road and Matambaie, but I have heard that Mr. Cuthbert owns a great part of it in consequence of his having bought the rights of Militiamen;—and that Mr. Pothier also claimed a part of it as appertaining to his Seigniorie.—The greater part of the settlers there have no title.—The Settlement would have been considerably advanced if they had had Titles, but they dare not work on it as they would otherwise do.—The Commissioners did not expend the money because they could not agree to continue the work as they had begun it. Mr. Gauthier, one of the Commissioners, wished to continue the work as they had begun it, but the other, Mr. Diganard, wished to have it done by Contract.—I have always been of opinion that the best way of making Roads is by Contract.

Alexis Mousseau, Esquire, a Member of the House, was called in, and examined:

I have been as far as the end of the Road where the Road from the Township of Brandon to the River Matambaie is to commence.—The Country through which the Commissioners' Road passes is not susceptible of cultivation on account of its rockiness.—I have been told that the Land towards the River Matambaie is very fine. Mr. Cuthbert and Mr. Antrobus are the two great proprietors in that place.

Read that part of the Act of the 3rd Will. IV, chap. 26, which relates to the Grant of the sum of £100 Currency, for completing the Road from the seventh range in the Township of Rawdon, to the twelfth range of the said Township.

Jacques Dëligny, Esquire, was examined as follows:

With regard to the Grant of the sum of £100 Currency, for completing the Road from the 7th range of the Township of Rawdon to the 12th Concession of the said Township,—the money was received and expended. The work was performed by the day under the superintendence of Mr. Hercules Olivier of Berthier, and Mr. Boucher of Kildare.

Tuesday, 4th February, 1834.

Amable Dionne, Esquire, a Member of the Committee, gave the following answers on the Petition of a Committee for the erection of a Public Bridge over the River Ouelle, to the Questions submitted to him on the 22nd January last:

After having taken into consideration the said Petition, and the prayer for an aid for the said Bridge, I am of opinion, that the erection of the proposed Bridge at the place mentioned in the Petition, which is only three quarters of a league at most from the Toll Bridge of Pierre Casgrain, Esquire, and at which there is an excellent Ford, passable at all times except during the Spring and Fall, and sometimes after heavy rains in the Summer, is not an object to which the Legislature ought to be expected to contribute money, as the Bridge, although it would be highly useful to the public, is not of such paramount importance as would induce the Committee to recommend the House to vote money for it.—Besides, it appears by the Contract already entered into for this Bridge, that the Contractor is bound to build it for the sum of £234 Currency, of which the greater part is already sub-

cela principalement au manque d'un Chemin de communication. Le terrain que traverserait le Chemin en question est réclamé en partie par M. Cuthbert et en même temps par M. Pothier. La ligne de séparation entre le Township de Brandon et la Seigneurie de Berthier est établie. Je ne connais pas les propriétaires des terres depuis le bout du Chemin jusqu'à la Rivière Matambaie, mais j'ai entendu dire que M. Cuthbert en possédait une grande partie par achat des droits des Miliciens, et M. Pothier en réclamait aussi une partie comme faisant partie des droits de sa Seigneurie. La plupart des habitants qui y sont établis n'ont point de titre. Cette place aurait été beaucoup avancée s'ils avaient eu des titres, mais ils n'osent pas y travailler comme ils le feraient autrement. Les Commissaires n'ont pas dépensé l'argent parce qu'ils n'ont pas été d'accord pour continuer l'ouvrage tel qu'il avait été commencée. M. Gauthier, l'un des Commissaires, voulait continuer l'ouvrage tel qu'il avait été commencé, et l'autre. M. Diganard, voulait le faire faire à l'entreprise. J'ai toujours été d'avis que la meilleure manière était de faire faire les Chemins par Contrat.

Alexis Mousseau, Ecuyer, Membre de la Chambre, a été appelé et examiné:

J'ai été jusqu'au bout du Chemin d'où devait partir le Chemin depuis le Township de Brandon jusqu'à la rivière Matambaie. La partie que traverse le Chemin des Commissaires n'est pas susceptible de culture à cause des roches. On m'a dit que le terrain vers la Rivière Matambaie était un beau terrain. M. Cuthbert et M. Antrobus sont les deux grands propriétaires dans cet endroit.

Lue la partie de l'Acte de la 3e. Guill. IV. Chap. 26, qui a rapport à l'octroi d'une somme de £100 courant, pour achever le Chemin depuis le septième rang dans le Township de Rawdon jusqu'au douzième rang dans le dit Township.

Jacques Dëligny, Ecuyer, a été examiné comme suit:

Quant à l'octroi d'une somme de £100 pour compléter le Chemin depuis la 7e Concession du Township de Rawdon jusqu'à la 12e Concession du dit Township, l'argent a été reçu et dépensé. Cet ouvrage a été fait à la journée sous la direction de M. Hercules Olivier, de Berthier, et M. Boucher, de Kildare.

Mardi, 4 Février 1834.

Amable Dionne, Ecuyer, Membre du Comité, a donné les réponses suivantes, sur la Pétition d'un Comité pour l'érection d'un Pont Public sur la Rivière Ouelle, aux questions qui lui ont été soumises le 22 Janvier dernier.

Après avoir pris cette Requête en considération et la demande d'une aide pour le dit Pont, je suis d'opinion que l'érection projetée de ce Pont dans l'endroit mentionné dans la requête, se trouvant à une distance d'environ trois quarts de lieue tout au plus du Pont de péage de Pierre Casgrain, Ecuyer, et dans un endroit où il y a un excellent passage à gué qui n'est intercepté que par les grosses eaux de l'automne et du printemps, et quelquefois par les pluies extraordinaires de l'été, la Législature ne doit pas être mise à contribution pour l'érection de ce Pont, qui quoique très-avantageux pour le public, n'est pas de cette importance majeure pour porter ce Comité à recommander à la Chambre d'accorder une aide. D'ailleurs il appert par le Contrat déjà fait pour l'entreprise de ce Pont, que l'Entrepreneur s'est obligé de le faire à raison du prix

Appendice
(Z.)

21 Fevr.